COORDONNÉES

04 77 31 50 50

lerelais@saint-chamond.fr

1 rue du Repos
Quartier Izieux – Le Creux
42 400 Saint-Chamond

RÉSIDENCE AUTONOMIE» LE RELAIS

SAINT-CHAMOND

DESCRIPTION

Le Relais est un établissement d'hébergement temporaire (14 places) et permanent (5 places) **non-médicalisé**. Il est donc accessible aux personnes âgées de 60 ans et plus et de GIR 4, 5 et 6 (grille d'autonomie AGGIR) en perte d'autonomie. Le principe est de séjourner au Relais lors d'une période momentanément difficile.

- Absence temporaire des aidants familiaux (ex : vacances...),
- Répondre à des situations d'urgence,
- Préparer l'avenir (ex : entrée en EHPAD, maintien à domicile...),
- Rompre l'isolement,
- Un peu de chaleur au cœur de l'hiver,
- Tester la vie en collectivité,
- Préparer le retour à domicile après une hospitalisation...

Les séjours temporaires peuvent s'étaler de 3 jours à 5 mois, consécutifs ou non. Une évaluation est effectuée à l'entrée afin de déterminer si la personne peut intégrer la structure.

FONCTIONNEMENT

Le Relais est composé de 19 lits (17 chambres simples et 1 chambre à 2 lits), toutes équipées d'un lit médicalisé, de rangements, de téléphone et de prise TV. Les résidents ont également accès à une salle de télévision, une grande salle à manger, une salle d'esthétique, une salle d'animation, une terrasse, un petit jardin et une véranda.

Les repas sont confectionnés par le Restaurant Municipal. L'entretien du linge est effectué par l'établissement.
Le personnel assure une présence permanente (7 j/7 et 24 h/24).

Le Relais n'étant pas médicalisé, les soins médicaux et paramédicaux sont réalisés par des intervenants extérieurs (médecin, kinésithérapeute, cabinet infirmier...). Chaque résident peut choisir ses intervenants.

TARIFS

Les tarifs sont déterminés en fonction du revenu imposable et du lieu d'habitation. Les prestations comprises dans les tarifs sont :

- L'Hébergement,
- Les repas (petit-déjeuner, déjeuner, goûter, dîner),
- L'entretien du linge,
- Les activités d'animation.

Aides financières :

- Le Relais n'est pas habilité à l'aide sociale.
- Si la personne est titulaire de l'APA (GIR 4), **le Conseil Général peut participer jusqu'à un mois / an.**
- Une aide complémentaire peut éventuellement être attribuée par les caisses de retraite complémentaire du résident.

N'hésitez pas à vous renseigner.
Accueil et informations les matins de 9 h à 12 h du lundi au vendredi.

ACCUEIL À LA JOURNÉE

Journée d'animation ouverte aux séniors

Les Mardis de 10 h à 16 h 30.

Vous souhaitez :

- Sortir et prendre un repas complet en toute convivialité,
- Echapper à la solitude durant 1 journée dans la semaine,
- Rythmer la semaine,
- Rencontrer des amis,
- Conserver son autonomie en pratiquant des activités adaptées.

Déroulement de la journée :

- Possibilité de bénéficier d'un transport,
- Proposition de participer à la gym douce le matin et à l'animation l'après-midi,
- Le repas se prend en compagnie des résidents du Relais. Une collation est également proposée à 16 h.